



Difference coefficient entre interim et cdi

Par **Nono27370**, le **07/04/2020 à 09:32**

Bonjour,
Je suis intérimaire dans une entreprise pharmaceutique, mon coefficient est de 180 mais un CDI à un coefficient de 195 de base pour le même poste, est-ce légal ?
Merci.

Par **morobar**, le **08/04/2020 à 09:03**

Bonjour,
S'il s'agit d'un seul CDI ou de quelques exceptions, c'est légal.
Mais si tous les CDI sur ce type de poste sont à ce coefficient de 195, vous devez être aussi à ce coefficient.
Mais ce qui importe n'est pas la qualification, mais la rémunération (code du travail L1251-43).